

**Proposition du comité sur les enjeux écologiques  
relativement à la conservation  
des vieux témoins écologiques en Chaudière-Appalaches**



**Déposé à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Chaudière-Appalaches  
le 23 janvier 2017**

Rédaction et révision : Martin Paulette, Martin Vaillancourt (CRECA) et Amélie Denoncourt

Photo de couverture : Martin Paulette

### **Le comité sur les enjeux écologiques en Chaudière-Appalaches est composé de :**

- Dave Chouinard, représentant des détenteurs de garantie d'approvisionnement forestier, ing. f.
- Martin Cloutier, aménagiste pour le MFFP, ing. f.
- Amélie Denoncourt, coordonnatrice de la table GIRT, ing. f.
- Jimmy Deschênes, représentant des détenteurs de garantie d'approvisionnement forestier
- Lucie Grould, représentante des organismes de bassins versants
- Jason Lamontagne, aménagiste pour le MFFP, ing. f.
- Hugo Matte, représentant des entreprises sous certification forestière, ing. f.
- Pablo Montenegro Rousseau, aménagiste de la MRC de Lotbinière
- Geneviève Paré, aménagiste de la MRC de l'Islet
- Martin Paulette, représentant du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
- Daniel Racine, aménagiste de la MRC de Montmagny
- Charles Vigeant-Langlois, aménagiste pour le MFFP, ing. f.

Note : Les aménagistes du MFFP se sont abstenus de prendre position lors de la proposition des recommandations.

### **Liste des acronymes**

A IPL :	Aire d'intensification de la production ligneuse
BFEC :	Bureau du Forestier en chef
BGAF :	Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement forestier
CERFO :	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CRÉ-CA :	Conférence régionale des élus – Chaudière Appalaches
CRRNT :	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
FEC :	Forestier en chef
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
FSC :	Forest Stewardship Council
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRN :	Ministère des Ressources naturelles
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
PAFIO :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
UA :	Unité d'aménagement

### **Liste des annexes**

Annexe 1 :	Informations sur les vieilles forêts témoins écologiques en Chaudière-Appalaches
Annexe 2 :	Fiche du BFEC présentant la possibilité forestière 2018-2023 en Chaudière-Appalaches
Annexe 3 :	Fiche du BFEC présentant l'impact de la conservation des vieux témoins sur la possibilité forestière
Annexe 4 :	Répartition des forêts anciennes en Chaudière-Appalaches

## **Proposition du comité sur les enjeux écologiques relativement à la conservation des vieux témoins écologiques en Chaudière-Appalaches**

En Chaudière-Appalaches, la disparition rapide des vieilles forêts, comme habitats et comme témoins écologiques<sup>1</sup>, est un enjeu écologique régional majeur qui a été mis en évidence dès 2010 par le PRDIRT. Près de 300 000 \$ en études ont été consacrés par la région pour documenter ce problème et y remédier. Les solutions proposées par le MFFP ne permettent pas, pour l'instant, la conservation d'un réseau cohérent de vieux témoins écologiques dans la région.

Le comité sur les enjeux écologiques de la table GIRT a étudié la question en prenant en compte les informations provenant du CERFO (2013), du CRECA (2015-2016) et du FEC (2016). Après délibération, et en tenant compte des données actuelles, les membres du comité recommandent :

- 1- Que les vieux témoins écologiques identifiés par le « Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches » (CRECA 2015)<sup>2</sup> soient protégés intégralement pour une période de 25 ans.**
- 2- Que les superficies couvertes par ces vieux témoins écologiques soient exclues du calcul de possibilité forestière ainsi que des attributions faites aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement forestier et au Bureau de mise en marché des bois.**

Pour faire ces recommandations, le comité a tenu compte des points suivants :

- Les vieux témoins écologiques identifiés dans le « Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches » (CRECA 2015) peuvent être considérés comme des forêts à haute valeur de conservation et ils ont une importante valeur écologique (voir l'annexe 1) ;
- Les forêts à haute valeur de conservation et les vieilles forêts sont des éléments importants à considérer dans le cadre de la certification forestière FSC des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement forestier ;
- Les vieux témoins écologiques sont également importants pour les groupes d'intérêt régionaux (environnement, tourisme, aménagement du territoire, faune, etc.) et la considération des intérêts du milieu fait partie intégrante de la démarche de certification forestière FSC des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement forestier ;
- La protection intégrale des vieux témoins écologiques pour une période de 25 ans a un impact minime sur la possibilité forestière (voir l'annexe 3) puisque les vieux témoins (24 km<sup>2</sup>) représentent 1,5 millièmes de la superficie régionale et 2 millièmes de la forêt régionale (voir les annexes 1 et 4) ;
- La possibilité forestière est en hausse dans la région (voir l'annexe 2) ;
- L'intégration des réserves forestières dans les unités d'aménagement viendra augmenter davantage la possibilité forestière (voir l'annexe 1) ;
- L'étude de la mise en place des aires d'intensification de la production ligneuse débutera sous peu, ce qui devrait également permettre d'augmenter la possibilité forestière à moyen et long terme (dans 25 ans et plus) ;
- Dans les PAFIT 2013-2018 de la région, le MRN avait proposé de protéger les reliquats de vieilles forêts identifiés par les inventaires en cours à cette époque (voir l'annexe 1) ;
- Les PAFIT de 2013-2018 avaient fait l'objet d'un large consensus régional à la CRRNT.

---

<sup>1</sup> Voir la définition dans l'annexe 1

<sup>2</sup> Disponible sur le site web du CRECA

## Annexe I

### Informations sur les vieilles forêts témoins écologiques en Chaudière-Appalaches

« On considère un territoire comme **témoin écologique** lorsque celui-ci n'a jamais [ou très peu] connu de perturbation de nature anthropique » (Munson et al. 2009). La conservation de vieux témoins écologiques, dans chaque région, est essentielle pour guider l'aménagement écosystémique des forêts et pour maintenir des habitats pour une faune liée à ces écosystèmes. Ce principe est reconnu par la Stratégie d'aménagement durable des forêts (MFFP 2015).

En Chaudière-Appalaches, bien peu de vieux témoins sont protégés. Les vieilles forêts « vierges », sont ciblées en priorité pour l'exploitation forestière et disparaissent rapidement. Ces dernières sont situées presque uniquement sur les terres de l'État. On connaît seulement 0,5 km<sup>2</sup> de vieilles forêts sur terres privées

La raréfaction des vieilles forêts, comme habitats et comme témoins écologiques, est une préoccupation régionale qui a été mise en évidence dès 2010 par le PRDIRT (CRÉ-CA 2010). Près de 300 000 \$ en études et inventaires ont été consacrés par la région pour documenter ce problème et y remédier. Les solutions proposées jusqu'à maintenant par le MFFP ne permettent pas la conservation d'un réseau cohérent de vieux témoins écologiques dans la région.

En 2012-2013, la CRÉ-CA a mandaté le CERFO et le CRECA pour identifier et inventorier des forêts anciennes de différents types écologiques susceptibles d'être retenues comme des vieux témoins écologiques. Le MRN avait alors inscrit, dans les PAFIT 2013-2018 de la région, sa volonté de « *Mettre en place des mesures pour assurer la protection des reliquats de vieilles forêts qui auront été déterminés par [ces] inventaires spécifiques* » (MRN 2012). Ces mesures faisaient consensus auprès des élus et des intervenants forestiers de la région associés à la CRRNT et à la table GIRT.

En 2015, le CRECA a proposé un plan de conservation<sup>3</sup> ciblant, parmi les vieilles forêts identifiées, celles qui sont les plus représentatives des principaux types écologiques régionaux (19 types), vieilles ou très vieilles (2/3 de ces peuplements ont plus de 200 ans) et bien réparties. Les forêts retenues couvrent 24 km<sup>2</sup> et représentent 2 millièmes de de la forêt régionale et de la superficie historique des vieilles forêts dans la région. Parmi ces 24 km<sup>2</sup> de vieux peuplements ciblés comme témoins écologiques, 7 km<sup>2</sup> sont déjà protégés et 3 km<sup>2</sup> sont dans des réserves forestières non exploitées pour l'instant. Par contre, 14 km<sup>2</sup> de vieux témoins sont menacés par la coupe puisqu'ils se trouvent en terres publiques exploitées (en unité d'aménagement ou UA). Ces forêts anciennes, rares et non protégées couvrent 1% des UA de la région.

Au printemps 2016, le CRECA a constaté que certains vieux témoins étaient visés pour la coupe dans les futurs PAFIO 2018-2023. Il a alors demandé au MFFP d'exclure ces forêts des PAFIO, actuels et futurs, comme le spécifiaient les PAFIT de 2013-2018. Le ministère a réagi en annonçant un moratoire sur l'exploitation de ces forêts jusqu'en avril 2017. De plus, le MFFP a demandé au groupe d'étude sur les EFE de valider les vieux témoins ciblés par les PAFIT. Il a aussi invité le CRECA à « *participer aux sous-comités de la table GIRT, concernant les enjeux écologiques et les forêts à hautes valeurs de conservation pour le PAFIT 2018-2023, pour identifier les actions adéquates pour répondre aux enjeux soulevés* ». Depuis ce moment, le comité sur les enjeux écologiques de la table GIRT a étudié le problème des vieux témoins écologiques et s'est déclaré favorable à leur conservation.

---

<sup>3</sup> Disponible sur le site du CRECA

Le Groupe de travail sur les EFE a complété l'inventaire d'une partie des vieux témoins soumis par le CRECA. Il confirme l'ancienneté des peuplements et leur qualité comme témoins écologiques, sans toutefois pouvoir techniquement tous les classer comme EFE.

Le CRECA a également rédigé en 2016 une proposition de stratégie de conservation<sup>4</sup> pour assurer le maintien des forêts anciennes de la région. Ce document, déposé à la table GIRT, propose plusieurs solutions détaillées et concrètes pour protéger ces écosystèmes témoins tout en annulant ou réduisant l'impact de cette conservation sur la possibilité forestière. Le MFFP a fait appel au forestier en chef (FEC) pour calculer l'impact de cette conservation.

Le FEC vient de recalculer la possibilité forestière pour la nouvelle UA 035-71 (voir l'annexe 2) qui recoupera les neuf dixièmes des UA de la région. Ce calcul indique une augmentation de 9 % de la possibilité forestière pour cette UA fusionnée. En contrepartie, la conservation pour 25 ans des vieux témoins provoquerait une baisse de 1,5 % de la possibilité dans cette UA regroupée (voir annexe 3). Le bilan net serait donc de 7,5 % d'augmentation de la possibilité forestière pour cette UA. En ce qui concerne l'UA de Lotbinière (034-51) le calcul global de possibilité n'a pas été refait, cependant la baisse anticipée résultant de la conservation des témoins serait de 1 % (voir l'annexe 3).

L'industrie forestière régionale s'approvisionne surtout aux États-Unis et en forêt privée. La forêt publique ne lui fournit que 5 à 7 % de ses approvisionnements (MRNF 2009; MRN 2015). La variation de possibilité forestière ne s'applique qu'à cette portion. C'est donc une fraction infime des approvisionnements qui serait touchée par la conservation des vieux témoins.

L'impact de la conservation de 14 km<sup>2</sup> de vieux témoins situés en UA sera aussi compensé par l'intégration de 21 km<sup>2</sup> de réserves forestières productives dans les UA, prévue pour 2018. Notons que l'intégration des réserves aux UA n'a pas encore été considérée par les calculs du FEC; elle le sera seulement en 2023. De plus, une grande partie des témoins à protéger se retrouve dans des secteurs à fort potentiel récréotouristique (parcs régionaux, Seigneurie de Joly, Zec Jaro, Lac Caribou, quelques secteurs de l'Islet, etc.) ou à fortes contraintes, physiques ou écologiques (ravages, habitat de Grive de Bicknell, pentes fortes, etc.) où l'exploitation serait complexe, coûteuse ou impossible.

De plus, la table GIRT doit se pencher, en 2017, sur la possibilité d'instaurer des AIPL dans la région. Ces aires d'intensification de la production ligneuse sont reconnues pour augmenter la possibilité forestière à moyen et long terme. On considère souvent qu'elles peuvent compenser pour les pertes ligneuses entraînées par les enjeux écologiques.

Finalement, l'intégration de la nouvelle UA 035-71 entraînera probablement la certification FSC de 88 % de la superficie des UA de la région. Or, la conservation des vieilles forêts et des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) sont les points les plus faibles de la certification dans la région. L'intégration des vieux témoins écologiques aux FHVC serait donc bénéfique pour la certification des BGAF situés sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, tout comme le serait la considération des intérêts du milieu qui souhaite que les témoins écologiques soient conservés.

Les éléments du présent argumentaire ont convaincu les membres du comité sur les enjeux écologiques de la table GIRT de Chaudière-Appalaches (aménagistes des MRC, représentants des BGAF, des bénéficiaires de la certification forestière, des organismes de bassins versants et du CRECA) de recommander à la table d'acheminer au MFFP une proposition régionale pour que les vieux témoins écologiques identifiés par le CRECA soient conservés sans exploitation pour une période d'au moins 25 ans. Selon eux, une entente régionale sur la conservation des vieux témoins écologiques serait souhaitable pour l'ensemble de la région, son écologie, son image, son économie forestière et pour l'ensemble des acteurs concernés.

---

<sup>4</sup> Disponible sur le site du CRECA

## Références

BFEC. 2016. Analyses spécifiques – Région 12 : Impacts de propositions de localisation de vieilles forêts. 1 page.

BFEC. 2016. Détermination 2018-2023, Synthèse régionale – Chaudière-Appalaches. 3 pages.

CRECA. 2015. Plan de conservation des écosystèmes anciens en Chaudière-Appalaches [En ligne]. Disponible au : [http://www.creca.qc.ca/sites/24341/VALIDATION%20DES%20ÉCOSYSTÈMES%20FORESTIERS%20ANCIENS\\_plan%20de%20conservation\\_8-4-2015.pdf](http://www.creca.qc.ca/sites/24341/VALIDATION%20DES%20ÉCOSYSTÈMES%20FORESTIERS%20ANCIENS_plan%20de%20conservation_8-4-2015.pdf) [cité le 18 janvier 2017].

CRECA. 2016. Stratégie de conservation des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches [En ligne]. Disponible au : <http://www.creca.qc.ca/sites/24341/Strat%C3%A9gie%20de%20conservation%20des%20vieilles%20for%C3%AAts%20en%20CA%20-%20sept2016.pdf> [cité le 18 janvier 2017].

CRÉ-CA. 2010. Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches, version abrégée. Montmagny, 17 pages.

Grenon, F. 2013. Inventaire des témoins écologiques de la région de Chaudière-Appalaches. Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO). Rapport 2013-12. 32 pages + 1 annexe.

MFFP. 2015. Stratégie d'aménagement durable des forêts. Gouvernement du Québec, Québec. 56 pages.

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 034-51 [En ligne]. Disponible au : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-51.pdf> [cité le 18 janvier 2017].

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 034-53 [En ligne]. Disponible au : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/034-53.pdf> [cité le 18 janvier 2017].

MRN. 2012. Plan d'aménagement forestier intégré tactique, période 2013-2018, unité d'aménagement 035-51 [En ligne]. Disponible au : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/regions/pafi/Chaudiere-Appalaches/035-51.pdf> [cité le 18 janvier 2017].

MRNF. 2009. Ressources et industries forestières, Portrait statistique édition 2009 [En ligne]. Disponible au : <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/statistiques/complexe2009.pdf> [cité le 20 janvier 2017].

MFFP. 2015. Ressources et industries forestières, Portrait statistique édition 2015 [En ligne]. Disponible au : <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/portrait-statistique-2015.pdf> [cité le 20 janvier 2017].

Munson, A. *et al.* 2009. Aménagement écosystémique : principes et fondements. Formation à distance de la Faculté de Foresterie, de Géographie et de Géomatique, Département des Sciences du bois et de la forêt.